



Requérant Nom Prénom Rue Localité Téléphone

Auteur des plans

Localisation Localité Lieu-dit du projet Plan (Folio) Parcelle Coordonnées géographiques X : Y : Propriétaire de la parcelle

Ce document doit être accompagné d'un plan de situation récent. (Voir le site de la Commune de Port-Valais - Cartes et géoserveur - Entrer le N° de parcelle - valider) Les indications suivantes doivent y figurer : Le dessin d'implantation du projet, ses dimensions, ainsi que les distances aux limites.

Murs et Clôtures : Voir règlement de construction art. 39 : Murs, clôtures et haies. . Entre deux parcelles : Hauteur : Distance à la limite : Le long d'une voie publique : Hauteur : Distance à la route : Le long d'une route cantonale : Hauteur : Distance à la route :

Cabanes de jardin Construction de moins de 10 m2... Distance à la limite 2 m. Construction de plus de 10 m2 Distance à la limite 3 m. Distance entre bâtiments annexes de parcelles voisines : 4 m.

Couleur et matériaux façades et couverture :

Dimensions :

A : m. B : m. C : m. D : m.

Distance :

de la limite de propriété : m. d'une route communale : m. de la forêt : m. d'une autre construction : m.

Montant de l'investissement : Frs

Lieu et date

Signature (s) Requérant Propriétaire

